
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0326

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 4 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 présente divers points d'information concernant les activités des dernières semaines.

Le chef du poste de quartier 3, M. Letellier, fait un suivi sur la demande d'un citoyen concernant des incivilités dans un stationnement à l'Île-Bizard. Il fait état de l'arrestation d'un individu lié à des vols dans les commerces.

Questions adressées au SPVM

Le maire de l'arrondissement, Monsieur Marinacci souhaiterait améliorer la sécurité de l'intersection Cherrier / Jacques-Bizard.

La conseillère Suzanne Marceau demande s'il y a possibilité de fournir des statistiques sur les accrochages et les introductions par effraction.

Monsieur Cadieux propose la tenue d'une campagne de sensibilisation concernant le port de réflecteurs par les piétons.

Questions du public

Aucune question des citoyens.

10 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère, Suzanne Marceau demande le processus de recrutement pour les membres du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 28 0327

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 21 novembre 2017

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714034

CA17 28 0328

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 16 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1172714035

CA17 28 0329

Autoriser une dépense de 29 005.89 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues de Tonty et Colombier et octroyer le mandat à la firme Consultants S.M. inc., conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 29 005,89 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente 11188730 (AO 16-14761) avec la Ville de Montréal;
- 2- d'octroyer un contrat à S.M. inc. au montant de 29 005,89 \$ toutes taxes incluses pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues de Tonty et Colombier dans l'arrondissement L'Île-Bizard Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474019

CA17 28 0330

Autoriser une dépense de 44135.45 \$, taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans et des devis pour le projet de reconstruction de la chaussée du Croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont. Octroyer le mandat à la firme de consultants IGF axiom, conformément à l'entente 2017-04 avec l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 44 135,45 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente 2017-04 avec l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève;
- 2- d'octroyer un mandat à la firme IGF Axiom inc. au montant de 44 135,45 \$, toutes taxes incluses, pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la conception des plans et devis pour le projet de reconstruction de la chaussée du Croissant Barabé et des rues Roussin et Vermont dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1177474022

CA17 28 0331

Affecter un montant de 700 \$ en provenance du surplus de golf pour l'octroi d'une subvention pour la Soirée des bénévoles Défi Pierre Lavoie (prestation musicale), réalisée le 30 septembre 2017 au Parc Denis-Benjamin-Viger.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'affecter un montant de 700 \$ en provenance du surplus de golf pour l'octroi d'une subvention pour la Soirée des bénévoles Défi Pierre Lavoie (prestation musicale), réalisée le 30 septembre 2017 au Parc Denis-Benjamin-Viger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177808002

CA17 28 0332

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires pour forcer le propriétaire du 11, rue Bihoreau, à Montréal, ou tout acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le Règlement de zonage (CA28 0023).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches jugées nécessaires pour forcer le propriétaire du 11, rue Bihoreau, à Montréal, ou tout acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le *Règlement de zonage* (CA28 0023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1177576011

CA17 28 0333

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1172714032

CA17 28 0334

Accorder une contribution financière auprès de Centraide de 125 \$ en provenance du budget discrétionnaire du maire pour l'achat de tickets de participation au tirage de billets d'hockey.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière auprès de Centraide de 125 \$ en provenance du budget discrétionnaire du maire pour l'achat de tickets de participation au tirage de billets d'hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177053010

CA17 28 0335

Règlement numéro CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement numéro CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1177576013

CA17 28 0336

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 - Règlement numéro CA28 0053.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tenue le 21 novembre 2017;
ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 - Règlement numéro CA28 0053.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1172714028

CA17 28 0337

Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) - numéro CA28 0054

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tenue le 21 novembre 2017;
ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

D'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) - Règlement numéro CA28 0054.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1172714030

CA17 28 0338

Accepter un paiement de 8,998,99 \$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur du lot projeté 6 151 799 du cadastre du Québec (près du 4 rue Émile), en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter un paiement de 8,998,99 \$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur du lot projeté 6 151 799 du cadastre du Québec (près du 4 rue Émile), en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177576006

CA17 28 0339

Accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 403, anciennement le 39 rue Mercier, d'une superficie de 386.9 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 403, anciennement le 39 rue Mercier, d'une superficie de 386.9 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177576014

CA17 28 0340

Abroger le règlement numéro CA28 0023-15 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R2-358 à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'abroger le règlement numéro CA28 0023-15 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R2-358 à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1177576015

CA17 28 0341

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des fenêtres de la propriété sise au 405, rue Closse.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande P.I.I.A. afin de permettre le remplacement des fenêtres de la propriété sise au 405, rue Closse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1173294019

CA17 28 0342

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée situé au 2374, chemin du Bord-du-Lac sise sur le lot 4 589 562 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre le remplacement du revêtement sur une portion du mur en plus d'ajouter un joint à l'intersection des murs nouvellement recouverts, de remplacer les matériaux au pourtour de la fenêtre du 2^e étage par du bois posé à la verticale comme l'existant, de poursuivre les travaux de peinture sur l'ensemble du mur et finalement de peindre le contour de la fenêtre blanche de la même couleur que les autres fenêtres de cette façade pour la résidence unifamiliale isolée située au 2374, chemin du Bord-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1173294022

CA17 28 0343

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'approuver le plan d'aménagement paysager relative à la plantation d'arbre de la propriété sise au 1102, rue Bellevue sur le lot 5 376 950 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin d'accepter le plan d'aménagement paysager montant la plantation de plus de 12 arbres, pour la propriété située au 1102, rue Bellevue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1173294021

CA17 28 0344

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 880, 5e Avenue, sur le lot 4 589 440 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction de la résidence unifamiliale isolée, sans garage au 880 5e Avenue, sur le lot 4 589 440. Lorsque le propriétaire décidera de procéder à la construction du garage, ce dernier devra être identique à celui présenté sur la perspective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1173294020

CA17 28 0345

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée situé au 896, 2e avenue sur le lot 4 589 531 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser l'implantation au sol et la volumétrie du bâtiment. La construction de la fondation et du 2e étage pourra être autorisée. La requérante de déposer au CCU de nouvelles perspectives afin d'évaluer les revêtements extérieurs pour la propriété située au 896, 2^e avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1173294023

CA17 28 0346

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée situé au 50 terrasse Joly sise sur le lot 4 590 330 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction de l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 50, terrasse Joly avec l'ajout de pierre recouvrant les fondations et finissant 12 pouces plus haut que la limite actuelle de la fondation. Le requérant devra aussi fournir des plans et une perspective modifiés au service de l'urbanisme, afin que le personnel puisse effectuer un suivi adéquat des travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1173294024

CA17 28 0347

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée situé au 38 rue Mercier sur le lot 4 589 404 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction de la résidence unifamiliale isolée située au 38, rue Mercier avec le remplacement de la fenêtre sur l'élévation gauche par une fausse fenêtre comportant les mêmes éléments décoratifs que les fenêtres de la façade. La fenêtre située sur l'élévation droite doit aussi être agrémenté des mêmes éléments décoratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1173294025

CA17 28 0348

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée situé au 691, boul Jacques-Bizard, sur le lot 4 296 004 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction de la résidence unifamiliale isolée au 691, boulevard Jacques-Bizard sur le lot 4 296 004 avec les modifications effectuées sur les plans de construction et sur la perspective, soit le retrait de la majorité des barrotins dans les fenêtres, le changement de la porte ainsi que le remplacement du toit plat par une toiture avec une pente. Le requérant pourra utiliser la proposition 1 ou 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1173294026

CA17 28 0349

Accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 416, anciennement le 35 rue Mercier, d'une superficie de 436,4 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 416, anciennement le 35 rue Mercier, d'une superficie de 436,4 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1177576016

CA17 28 0350

Demander au Conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De demander au Conseil municipal d'adopter le règlement intitulé : Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1170541008

CA17 28 0351

Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De nommer madame Geneviève Labrosse pour une période de deux ans au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1177576012

CA17 28 0352

Nominations au sein des conseils d'administration du Centre des Arts-Salle Pauline-Julien, du Complexe sportif Saint-Raphaël et au comité de sécurité publique de l'arrondissement.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- De nommer monsieur Yves Sarault, conseiller du district Pierre Foretier, comme délégué de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre des Arts-Salle Pauline-Julien.

- De nommer monsieur Christian Larocque, conseiller du district Denis-Benjamin-Viger, et monsieur Robert Samoszewski conseiller du district Jacques-Bizard comme délégués de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël.

- De nommer monsieur Robert Samoszewski conseiller du district Jacques Bizard , comme président du Comité de sécurité publique de l'arrondissement et de nommer madame Suzanne Marceau, conseillère du district Sainte-Geneviève, comme membre du Comité de sécurité publique de l'arrondissement..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1176039004

CA17 28 0353

Nomination des membres de la Commission de l'administration et des priorités conformément au règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Règlement numéro CA28 0040)

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer à la Commission de l'administration et des priorités, conformément à l'article 3.1 du règlement CA28 0040 sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, les personnes suivantes:

M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement à titre de président;

M. Christian Larocque, conseiller du district Denis-Benjamin-Viger à titre de vice-président;

M. Robert Samoszewski, conseiller du district Jacques-Bizard, à titre de membre;

M. Yves Sarault, conseiller du district Pierre-Foretier, à titre de membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1172714037

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Novembre 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Novembre 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Novembre 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Novembre 2017;
- Virements budgétaires – Novembre 2017;
- Virements PTI – Novembre 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Novembre 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Novembre 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Novembre 2017;

60.01

CA17 28 0354

Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de :

Monsieur Christian Larocque, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger;
Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;
Monsieur Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;
Monsieur Yves Sarault, conseiller d'arrondissement pour le district de Pierre-Forêtier.

60.02 1172714036

Période de questions du public

Début : 20 h 16

- Citoyenne
Précisions sur la procédure pour construire une propriété et l'approbation de plans par le comité consultatif d'urbanisme à l'Île-Bizard.
- Geneviève Delisle
Report de taxes et ajustement
- Monsieur David
Inauguration officielle de la salle multifonctionnelle et possibilité de la louer pour des événements.

Fin : 20 h 23

70.01

CA17 28 0355

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 4 décembre 2017, à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 janvier 2018.